



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1094

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'association  
Scènes Publiques dans le cadre du festival Interférences

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1094 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET L'ASSOCIATION SCENES PUBLIQUES DANS LE CADRE DU FESTIVAL INTERFERENCES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En 2016, l'association Scènes publiques organisait avec le Département Cinéma de l'Université Lyon 2, et notamment avec ses étudiants de master, la première édition du Festival Interférences. Ce festival, autour d'une programmation cinématographique ambitieuse, prenait alors place dans le paysage de la recherche, de la culture et du cinéma au sein de la métropole lyonnaise.

Depuis 2017, la bibliothèque municipale de Lyon s'associe à ce Festival pour animer des espaces de rencontres-débats autour des films, dans l'objectif de développer la culture cinématographique autour d'enjeux sociétaux et scientifiques.

Les projections débats sont ouvertes à tous les publics et se déroulent dans plusieurs établissements du réseau de la bibliothèque, sur le territoire de la Ville de Lyon.

Dans ce cadre, dans la continuité des années 2017-2018-2019, il est proposé d'établir une nouvelle convention de partenariat visant à définir les modalités pratiques de la collaboration entre cette association et la Bibliothèque municipale de Lyon.

Pour chaque séance, le festival élabore conjointement avec l'équipe concernée de la bibliothèque la problématique du débat et le choix des invités (cinéaste, scientifique, association...).

L'association Scènes publiques fournit gratuitement les supports nécessaires à la projection pour les films de la sélection de la compétition officielle de l'année du Festival Interférences. L'association s'engage, dans la mesure de ses possibilités et de ses moyens, à co - animer le déroulement de chaque séance.

De son côté, la bibliothèque municipale est responsable de la programmation de son action culturelle et de la communication à son public. Elle propose dans le cadre de sa programmation des actions culturelles de médiation scientifique sur des sujets et thématiques variées.

Les bibliothèques visionnent les films mis à disposition et les sélectionnent.

La bibliothèque met à disposition les salles, le matériel et le personnel technique nécessaires au bon déroulement des séances. Elle assure l'accueil et la sécurité du public et des participants. Elle anime les séances collégialement avec l'association Scènes publiques.

Chaque partie assumera sur ses budgets les dépenses lui incombant et réalise ses engagements sans contrepartie financière.

En 2021, pour l'édition du festival du 10 novembre 2021 au 21 novembre 2021, les bibliothèques concernées seront La Part-Dieu, la Bibliothèque du 1<sup>er</sup>, du 3<sup>ème</sup> Duguesclin, du 7<sup>ème</sup> Jean-Macé, la médiathèque du 8<sup>ème</sup> au Bachut et la Médiathèque du 9<sup>ème</sup> à Vaise. Six projections de films documentaires sont envisagées, une par bibliothèque.

Cette convention aura une durée de 3 ans à compter de sa signature pour les éditions 2021/2022 et 2023.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Bibliothèque municipale / Ville de Lyon et l'association Scènes publiques, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les autres documents y afférents, et à l'exécuter.
- 3- Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Programme Culturecom – Opérations Animatio et Cultprox – chapitre 011 – fonction 313.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET